

## *Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy*

### COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU

LUNDI 3 NOVEMBRE 2014 à 18 heures 15

L'an deux mil quatorze, le 3 novembre à 18 h 15, les membres du Conseil Communautaire élus par les assemblées délibérantes des communes membres, se sont réunis sous la présidence de Madame Marie-Thérèse SIKORA, Présidente.

#### Etaient présents :

Mmes et MM. Serge BODEAU, Roger OLLIER, Guy CHARTOIRE, Nicole MAGNIER, Alain VIRMONT, Jean-Marc SAUTERAU, Annie MANSAT, André VERNADAT, Marie-Thérèse SIKORA, Alain ROBERT, Michelle POMPILI, Michel RENAUD, Michelle BOUSCAVERT, Pierre MONTEIL, Claude DEQUAIRE, Corinne SAFFRE, Christian JOUHET, Jacqueline DUBOISSET, Pierrette RAY, Didier SAVY, Marie-Laure TURICHI.

#### Etaient absents et excusés :

M. Jean MICHEL,  
Mme Claire LEMPEREUR      procuration donnée à M. Jean-Marc SAUTERAU,  
Mme Huguette GUERLING,  
Mme Eva BERNARD procuration donnée à Mme Marie-Thérèse SIKORA,  
M. Christopher DEMBIK procuration donnée à M. Roger OLLIER,

La séance du Conseil Communautaire est ouverte par Madame Marie-Thérèse SIKORA, Présidente, à 18h15 et procède à l'appel nominal.

Le quorum étant atteint, Madame Marie-Thérèse SIKORA, Présidente, nomme Monsieur Christian JOUHET secrétaire de séance.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Présidente, soumet l'approbation du compte rendu de la réunion du 25 septembre 2014 à l'assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

Le Conseil Communautaire aborde l'ordre du jour.

### CONVENTIONS AFJC ET CLE DES CHAMPS

La Communauté de Communes, lors de sa création, prenait la compétence Enfance et Jeunesse du territoire.

Une convention établie entre la Communauté de Communes et les associations AFJC et la Clé des Champs fixait les conditions et les missions d'organisation des activités et animations déléguées à ces associations.

La convention avec l'AFJC a pris fin le 31 décembre 2013 et celle avec la Clé des Champs se terminera le 31 décembre 2014.

Madame la Présidente rappelle que l'ensemble des conseillers a reçu copie du projet des conventions selon les modalités suivantes :

- AFJC : du 1/1/2014 pour une période de 4 ans,
- La Clé des Champs : du 1/1/2015 pour une période de 3 ans,
- Renouvellement par tacite reconduction.

Monsieur Jean-Marc SAUTERAU revient sur la période initiale de la convention et de la tacite reconduction qui avait été limitée à 1 an lors de la réunion du 3 octobre 2014 et s'interroge sur les différences de durée des conventions.

Monsieur Guy CHARTOIRE, 1<sup>er</sup> vice-président, répond que la durée des conventions est calée sur la fin du prochain contrat enfance soit le 31/12/2017. Par contre, Monsieur Guy CHARTOIRE souhaite qu'à l'article II soit ajouté une référence à l'article VI qui régit les cas de rupture de convention.

Concernant la tacite reconduction, Monsieur Alain ROBERT précise que la durée d'un an a bien été évoquée mais il y a une volonté de la collectivité de donner une perspective à moyen terme aux associations pour la programmation des activités et la gestion du personnel.

Monsieur Guy CHARTOIRE, 1<sup>er</sup> vice-président, rajoute que dans une période de restriction budgétaire, la politique en direction de la jeunesse ne fera pas l'objet d'arbitrage, cela relève d'une question de morale et c'est bien aussi pour cette raison que les conventions prévoient une tacite reconduction de la période initiale pour permettre une réelle organisation des activités avec des perspectives stables.

Madame Pierrette DAFFIX-RAY intervient sur l'article IV des conventions dans les obligations administratives et comptables, en effet, une association ayant un subventionnement public supérieur à 50% de son budget doit se conformer aux règles de la comptabilité publique au risque de se voir qualifier d'association transparente et souhaite que cela soit porté dans la convention.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Présidente, soumet au vote ces conventions qui sont adoptées à **l'unanimité** avec la réserve de Madame Pierrette DAFFIX-RAY.

### CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Lors de la création de la Communauté de Communes le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les contrats enfance et jeunesse concernant les activités déléguées à l'AFJC et la Clé des Champs ont été transférés. Le contrat de Saint-Eloy les Mines a pris fin le 31/12/2013 et les autres se termineront le 31/12/2014.

Après plusieurs réunions avec les services de la CAF et la constitution du dossier de renouvellement, le nouveau contrat est en cours de rédaction pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2017.

Il prend en compte les activités existantes du précédent contrat, la création de 10 places supplémentaires du Multi accueil et la création du RAM.

Il est rappelé que pour des raisons techniques et comme l'a rappelé la CAF lors de la réunion du 3 octobre 2014, ce contrat est en cours d'écriture.

Madame Jacqueline DUBOISSET et Madame Pierrette DAFFIX-RAY signalent qu'elles ont eu de très bons échos du fonctionnement du RAM.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, présidente, soumet au vote cette délibération qui est adoptée à **l'unanimité**.

### SUBVENTION AFJC (RAM)

Suite à l'ouverture du RAM le 9 septembre 2014, l'AFJC demande l'octroi d'une subvention pour le fonctionnement de ce dernier pour la fin de l'année 2014 d'un montant de 3 515 €.

Cette activité n'était pas incluse au budget prévisionnel 2014 et n'a donc pas fait l'objet du versement d'une subvention.

L'AFJC présentera un budget prévisionnel pour l'année 2015 avec un fonctionnement en année pleine du RAM.

Le Conseil Communautaire vote à **l'unanimité** cette demande de subvention.

### ZONE DE LA PRADE : PLAN DE FINANCEMENT

Lors du dernier Conseil Communautaire, ce dernier a délibéré à l'unanimité la demande de subvention auprès du Comité d'Expansion pour le financement de l'étude économique.

La délibération prise ne présentait que la part prise en charge par le Conseil Général et ce dernier a besoin d'une délibération présentant la totalité du plan de financement avec l'ensemble des intervenants.

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur le plan de financement ci-dessous :

Montant HT de l'étude (Selon devis Campus/Cogem)	14 600 €
Financement de l'étude :	
Subvention Conseil Général (40%)	5 840 €
DETR 2015 (30%)	4 380 €
Autofinancement Com Com (30%)	4 380 €
	-----
Total des ressources	14 600 €

Madame Marie-Thérèse SIKORA, présidente, soumet au vote cette délibération qui est adoptée à **l'unanimité**.

Concernant la zone de la Prade, Madame Marie-Thérèse SIKORA, Présidente, rappelle les objectifs du Cabinet COGEM et CAMPUS et souhaite qu'il y ait un objectif de résultat à savoir qu'ils trouvent des entreprises qui s'installent sur le site. Il y a un rappel de fait sur la structure de la zone à savoir 1.7 h de terrain avec des lots de 1500 à 2000 m<sup>2</sup>, Madame Marie-Thérèse SIKORA, Présidente, signale que la superficie d'un lot ne peut correspondre à une activité industrielle et qu'il faut prévoir plus de place. Pour information, le Conseil Communautaire est informé d'une visite des cabinets le lendemain matin pour travailler sur site.

Monsieur Jean-Marc SAUTERAU signale que la superficie des lots peut suffire en fonction de l'activité qui s'installe, par exemple un contrôle auto.

Madame Annie MANSAT, vice-Présidente, demande si des candidats se sont positionnés à la création de la zone et si oui combien.

Monsieur Jean-Marc SAUTERAU donne le chiffre de 2 à 3 candidats mais 2 sont fortement intéressés. Sachant que l'intérêt sera variable en fonction des tarifs appliqués. A 100 € du m<sup>2</sup>, il y aura peu d'attractivité. S'en suit alors un débat sur les coûts d'aménagement de ce type de zone et le prix de revente sur la base des exemples dans les zones voisines (Combronde, St Pardoux...)

### QUESTIONS DIVERSES

- Madame Marie-Thérèse SIKORA, Présidente, fait un compte-rendu de la réunion organisée le 31/10/2014 par le Sous-Préfet sur les regroupements des Communautés de Communes. Il a été donné un calendrier prévisionnel de ce projet, à savoir :
  - o Jusqu'à début avril 2015 : Elaboration d'un projet de schéma par le Préfet
  - o Mi-avril 2015 : Présentation à la CDCI
  - o Fin avril 2015 : Transmission pour avis du projet de schéma aux communes et groupements qui auront 3 mois pour donner leur avis
  - o 1<sup>ère</sup> quinzaine d'août 2015 : envoi du projet de schéma et des délibérations reçues aux membres de la CDCI
  - o Fin 2015 : arrêt du schéma et début de la mise en œuvre
  - o Jusqu'au 30 avril 2016 : arrêté préfectoral de projets de périmètre inscrits dans le SDCI et saisine des communes et groupements qui ont 3 mois pour délibérer.

Lors de cette réunion, plusieurs sujets ont été abordés en particulier la taille la plus pertinente entre le transfert de compétences et le montant des dotations. A ce jour, personne n'est en mesure de répondre à cette équation, ce qui n'aide pas à la prise de décision. Il faut ajouter à cela le désordre qui règne dans le futur des conseils départementaux et des régions et leur futur rôle. Ce que défend Madame la Présidente, c'est un maillage de communes ayant un rôle et des compétences majeures et un EPCI apportant une expertise sur des sujets pointus (économie, SCOT, tourisme...). Cette orientation n'a pas été développée par certaines communautés de communes qui ont récupéré les compétences majeures des communes membres et les ont vidées de leur rôle de proximité.

Madame Pierrette DAFFIX-RAY rappelle à l'assemblée qu'il est urgent d'attendre et signale que le Préfet a son calendrier à tenir mais sera bloqué par le délai trop court à tenir au vu du travail qu'il y a à réaliser pour réviser le schéma.

Madame Jacqueline DUBOISSET demande ce que représente un schéma. Madame Marie-Thérèse SIKORA, Présidente, explique que c'est une organisation des communes autour de l'EPCI et donne pour un exemple 2 schémas à savoir un schéma de la taille du SMADC ou un schéma de la taille du nouveau canton.

Un autre questionnement émerge du débat, c'est la différence de gestion qui existe d'une communauté de communes à une autre avec le choix de la délégation au privé pour certain et en régie directe pour d'autre, à savoir avec des fonctionnaires. Comment fusionner tout cela ? De plus, il y a de fortes disparités entre les EPCI dans le potentiel fiscal, la Communauté de Communes du Pays de St Eloy a le potentiel le plus important (315 €) alors que d'autres sont à 75 €.

Monsieur Guy CHARTOIRE, 1<sup>er</sup> vice-président, rappelle que dans la foulée de la fusion des EPCI, il y aura dissolution des syndicats. Syndicat de gestion des ordures ménagères mais aussi syndicat d'eau, il faudra que les personnels des EPCI soient en capacité de se former et d'évoluer dans tous les domaines pour reprendre cette gestion. Sur la suppression des syndicats, il prend pour exemple le SICTOM des Combrailles qui se réunira pour éventuellement passer en régie directe pour la collecte des ordures ménagères car depuis la contractualisation avec un prestataire externe, le SICTOM doit passer avenant sur avenant pour chaque changement de virgule au contrat initial, ce qui fait que certains contribuables paient plus de TEOM que de taxe d'habitation.

Sur l'avenir des communes et des compétences, Madame Pierrette DAFFIX-RAY rappelle que cela fait des années que de hauts techniciens œuvrent pour la disparition des communes en faveur de structures plus grandes. Elle appuie sur le fait que l'EPCI était initialement un outil au service des communes et qu'aujourd'hui cela glisse vers une collectivité à part entière.

Pour Madame Marie-Thérèse SIKORA, il y aura à régler la question de la gouvernance de cette assemblée, comment s'entendre avec 3 à 400 élus communautaires.

- Madame Pierrette DAFFIX-RAY demande si les cours d'informatique pour les aînés existent toujours car une de ces administrées s'est vu répondre que cela n'était plus assuré. En réponse, il a été dit qu'il y avait toujours les compétences au sein de la médiathèque pour assurer ce type service.
- Monsieur Michel RENAUD, à la demande de Madame la Présidente, évoque le projet de créer deux événements autour de l'action culturelle au moment du Printemps des Poètes et une rencontre entre un auteur et le jeune public. Cela reste à définir concrètement et à proposer.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Marie-Thérèse SIKORA, Présidente, lève la séance à 19h10.